

Demande d'autorisation de résidence/résidence et travail pour circonstances exceptionnelles (LO 4/2000 et RD 557/2011)

Espaces pour	les cachets
d'enre	gist:

PASSEPORT			N.I.E				-
1er Nom de famille		•	2ème Nom de famille				
Nom			Sexe <sup>(1)</sup>			X *	Н М
Date de naissance(2)(2)	Lieu				Pays		
Nationalité			État civil(3)(3)	S	C	V 🔲 D	Sp Sp
Nom du père			Nom de la mère				<u> </u>
Domicile en Espagne						N°	Étag
Localité			C.P.		Province		
Féléphone portable		E-mail					
Représentant légal, le cas échéant			DN	II/NIE/PAS		T	itre( <sup>4)</sup>
Jom	Sexe(1) X * Pays	Н М	État civil(3)(3)	S	C V	D [	Sp
Date de naissance(2) <sup>(2)</sup>	Pays						
Nom du père			Nom de la mère				
			Nom de la mère			Nº	Étag
Domicile en Espagne			Nom de la mère	Prov	rince	N°	Étaş
Domicile en Espagne  Localité  Lien avec le membre de la famille ou				Prov	rince	Nº	Étag
Domicile en Espagne  Localité  ien avec le membre de la famille ou				Prov	rince	N°	Étag
Domicile en Espagne  Localité  Lien avec le membre de la famille ou  ersonne handicapée à charge	ENTANT AUX F	INS DE P	C.P.				Étag (5)
Domicile en Espagne  Localité  ien avec le membre de la famille ou  ersonne handicapée à charge   DONNÉES DU REPRÉS	ENTANT AUX F	INS DE P	C.P.			E(5)	
Domicile en Espagne  Localité  Lien avec le membre de la famille ou personne handicapée à charge  DONNÉES DU REPRÉS  Nom/Raison sociale	ENTANT AUX F	INS DE P	C.P.		EMAND	E(5)	
Domicile en Espagne  Localité  Lien avec le membre de la famille ou bersonne handicapée à charge  DONNÉES DU REPRÉS  Nom/Raison sociale  Domicile en Espagne	ENTANT AUX F	INS DE P	C.P.	DE LA DE	EMAND	E(5)	(5)
Domicile en Espagne  Localité  den avec le membre de la famille ou  dersonne handicapée à charge  DONNÉES DU REPRÉS  Nom/Raison sociale  Domicile en Espagne  Localité	E-ma	C.P.	C.P.  RÉSENTATION I	DE LA DE	EMAND	E(5)	(5)
Domicile en Espagne  Localité  ien avec le membre de la famille ou  versonne handicapée à charge  DONNÉES DU REPRÉS  Nom/Raison sociale  Domicile en Espagne  Localité  Téléphone portable		C.P.	C.P.  RÉSENTATION DE Province	DE LA DE	EMAND	E(5)	(5)
Domicile en Espagne  Localité  ien avec le membre de la famille ou  versonne handicapée à charge  DONNÉES DU REPRÉS  Nom/Raison sociale  Domicile en Espagne  Localité  Téléphone portable		C.P.	C.P.  RÉSENTATION DE Province	DE LA DE	EMAND	E(5) PAS N°	(5)
Domicile en Espagne  Localité  Localité  Localité  Localité  Localité  DONNÉES DU REPRÉS  Nom/Raison sociale  Domicile en Espagne  Localité  Céléphone portable  Représentant légal, le cas échéant	E-ma	C.P.	C.P.  RÉSENTATION DE Province	DE LA DE	EMAND	E(5) PAS N°	(5)
Domicile en Espagne  Localité  ien avec le membre de la famille ou  versonne handicapée à charge  DONNÉES DU REPRÉS  Nom/Raison sociale  Domicile en Espagne  Localité  Téléphone portable  Représentant légal, le cas échéant  DOMICILE AUX FINS I	E-ma	C.P.	C.P.  RÉSENTATION DE Province	DE LA DE	EMAND	E(5)  PAS  N°  Titre(4)	(5)
Nom du père  Domicile en Espagne  Localité  Lien avec le membre de la famille ou personne handicapée à charge  B) DONNÉES DU REPRÉS  Nom/Raison sociale  Domicile en Espagne  Localité  Téléphone portable  Représentant légal, le cas échéant  B) DOMICILE AUX FINS I  Nom/Raison sociale  Domicile en Espagne	E-ma	C.P.	C.P.  RÉSENTATION DE Province	DE LA DE	DNI/NIE/I	E(5)  PAS  N°  Titre(4)	(5)

Nom at pránom du titulaira	
Nom et prenom du titulaire	

5)	TYPE D'AUTORISATION DEMANDÉE(7) (7)
	RÉSIDENCE INITIALE
	□Arraigo Laboral (art. 124.1)
	□Arraigo Social (art. 124.2)
	□ Arraigo Familiar (art. 124.3)
	□ Arraigo Formación (art. 124.4)
	□ Protection internationale (art. 125)
	□Déplacés (art. 125)
	☐ Autres cas réglementés de protection internationale (art. 125)
	□ Raisons humanitaires : victime de certains délits (art. 126.1)
	□ Raisons humanitaires : maladie survenue ou mineur déplacé pour traitement médical (art. 126.2)
	□ Raisons humanitaires : danger pour sa sécurité ou sa famille (art. 126.3)
	☐ Collaboration avec les autorités administratives (art. 127.1)
	□ Collaboration avec les autorités policières, fiscales ou judiciaires (art. 127.1)
	□ Collaboration avec les autorités du travail compétentes (art. 127.2)
	□ Raisons de sécurité nationale (art. 127.1)
	□ Intérêt public (art. 127.1)
	$\square$ Enfant de victime de violence de genre de moins de 16 ans ou handicapé en Espagne (art. 132.2 y 134.1)
	□ Enfant de victime de violence sexuelle de moins de 16 ans en Espagne (art. 31 bis Ley Orgánica 4/2000)
	$\square$ Enfant de victime de traite de moins de 16 ans ou handicapé en Espagne (art. 59 Bis 2 LO 4/2000)
	☐ Jeune étranger anciennement sous tutelle qui, à sa majorité, n'est pas titulaire d'une autorisation de séjour (art. 198)
	☐ Jeune étranger anciennement sous tutelle âgé de 18 à 23 ans, qui n'est pas titulaire d'une autorisation de séjour (art. 198 et DT única)
	□ Autres circonstances non prévues, compétence de la SEIE avec rapport préalable de la SES (DA 1ª.4)
	□ Autres(spécifier)
	PROROGATION DE SÉJOUR
	☐ Titulaire d'une autorisation de séjour délivrée par la CCEE, dans le cas de Arraigo Laboral (art. 124.1)
	☐ Titulaire d'une autorisation de séjour délivrée par la CCEE, dans le cas de Arraigo Social (art. 124.2)
	☐ Titulaire d'une autorisation de séjour délivrée par la CCEE, dans le cas de Arraigo Familiar (art. 124.3)
	☐ Titulaire d'une autorisation de séjour délivrée par la CCEE, dans le cas de Arraigo Formación (art. 124.4)
	☐ Titulaire d'une autorisation de séjour délivrée par la CCEE, accordée par la SE Seguridad (art. 130.2)
	☐ Titulaire d'une autorisation de séjour temporaire pour protection internationale (art. 130.3)
	☐ Jeune étranger TITULAIRE d'une autorisation de séjour (art. 198) (Premier renouvellement)
	☐ Jeune étranger TITULAIRE d'une autorisation de séjour (art. 198) (Deuxième renouvellement)
	RENOUVELLEMENT SPÉCIAL DE SÉJOUR
	☐Mineur en traitement médical (art. 126.2)
	RÉSIDENCE ET TRAVAIL
	□ Victime de violence de genre (art. 132.1 y 134.1)
	□ Enfant mineur de victime de violence de genre de plus de 16 ans en Espagne (art. 132.2 y 134.1) 132.2 y 134.1)
	□Victime de violence sexuelle (art. 31 bis Ley Orgánica 4/2000)
	□ Enfant mineur de victime de violence sexuelle de plus de 16 ans en Espagne (art. 31 bis Ley Orgánica 4/2000)
	□Victime de la traite des êtres humains (art. 144.5)
	□ Enfant mineur de victime de traite de plus de 16 ans en Espagne (art. 59 Bis 2 LO 4/2000)
	□Collaborateur/trice contre les réseaux organisés (art. 136.7 y 137.7)
	□ Arraigo pour la formation (fin de formation)
	□Autres(spécifier)

, à de de